

## SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FOURNITURES MILITAIRES

Épisode précédent :  
Godillot

Société générale de fournitures militaires  
(*Le Journal des finances*, 22 octobre 1881)

Les actionnaires ont tenu, le 12 de ce mois, leur première assemblée générale annuelle.

Les comptes de l'exercice 1880, qui leur étaient soumis, se soldent par un bénéfice net de 1.170.325,66, dont 447.764,21, représentant les intérêts des apports sociaux courus du 1<sup>er</sup> janvier au 28 juin, jour de la constitution de la Société, ont été ajoutés à ces apports et se trouvent faire partie intégrante du capital social comme fonds de roulement.

Les bénéfices, nets des six mois de l'exercice réellement couru se trouvent ainsi ramenés à 722.561,45.

Ils permettent, après tous prélèvements statutaires, pour la réserve ou autres, de fixer à 16,75 le revenu de l'exercice, dont 12,50 payés à compte connu, intérêt, et un solde de 4,25 à recevoir.

L'assemblée, après approbation des comptes, a autorisé diverses modifications des statuts, lesdites modifications portant notamment : extension de l'objet social à la fabrication et à la vente des vêtements civils, extension des pouvoirs du conseil et autorisation de distribuer des acomptes au cours d'un exercice.

En conséquence de cette dernière décision, la répartition d'un acompte de 20,75 sur l'exercice 1881 a été décidée.

La somme de 25 fr., montant de cet acompte et du solde de l'exercice 1880, sera payée à partir du 1<sup>er</sup> novembre prochain, sous déduction des impôts.

L'assemblée a, de plus, ratifié la nomination, pour six ans, de MM. Hippolyte Cahuzac, baron Charles Davillier, Gustave Gobron <sup>1</sup>, Kœchlin-Schwartz et Schérer comme administrateurs, et confirmé M. Goujon dans ses fonctions de commissaire pour l'exercice 1881.

---

LA GRÈVE DE LA MAISON GODILLOT  
(*Gil Blas*, 10 mars 1882)

---

<sup>1</sup> Gustave Gobron (1846-1911) : marié en 1882 à Suzanne Scheurer-Kestner (1862-1927), ce qui l'apparente à Charles Floquet et Jules Ferry, entre autres. Conseiller général de Buzancy (1874-1911), député (1885-1889), président du conseil général (1904-1911) et sénateur des Ardennes (1907-1911). Il débute comme sous-préfet de Miliana (Algérie) et de Sainte-Menehould (Marne) avant de prendre la direction des Chaussures Godillot, d'entrer au conseil du Bône-Guelma (1877), puis de se lancer dans la construction automobile (Gobron-Brillié) et de participer à des compétitions. Son épouse s'illustre elle-même dans ces courses. Leur fils Jean (1885-1945) fut un pionnier de l'aviation. Leur fille Liliane épousa en 1920 A.J. Kientz.

Un journal du soir annonçait, dans son numéro d'hier, que les ouvrières mécaniciennes de la Société générale de fournitures militaires — ancienne maison Godillot — au nombre de deux cent quatorze, s'étaient mises en grève hier matin, à la suite d'une diminution de 5 centimes par pièce dans le prix des façons.

Ce journal ajoutait que cette mesure, qui réduisait la journée de travail de 2 fr. 50 c. à 1 fr. 50 c. , avait jeté une grande perturbation dans les ateliers. Les ouvrières seraient sorties et auraient attendu pendant toute la journée dans les rues Rochechouart et Turgot, espérant que l'on reviendrait sur les résolutions prises, mais refusant absolument de travailler au prix.nouveau.

En réalité, cette grève se borne à une simple discussion d'intérieur qui s'est passée dans les circonstances suivantes :

En ce moment, la Société, étant dans la morte-saison, n'emploie qu'une quarantaine de mécaniciennes occupées à la confection des capotes d'infanterie.

Ces ouvrières sont payées 30 centimes pour piquer à la machine le passepoil de drap de même couleur qui borde la capote.

Les mécaniciennes employées, n'étant pas au courant de ce travail, avaient été augmentées de 5 centimes pour bâtir, avant de coudre. Mais ce travail ayant été supprimé, la contremaîtresse avait prévenu les ouvrières qu'elles étaient à l'ancien prix, ce qui ne comportait aucune différence dans la salaire., la moyenne restant toujours de 4 fr. à 4 fr. 50.

Malgré cela, quelques mutines étaient montées, à onze heures du matin, auprès de M. [Gustave] Gobron, directeur de la société. Celui-ci ayant confirmé le dire de la contremaîtresse, toutes les ouvrières avaient aussitôt quitte l'atelier.

Une heure après, du reste., elles rentraient toutes, sauf deux ou trois, les meneuses de ce petit mouvement.

Comme on voit, le récit de notre confrère était de beaucoup exagéré.

---

Société générale de fournitures militaires  
Assemblée du 20 septembre  
(*Le Journal des chemins de fer*, 29 septembre 1888)

Bien que cette réunion promît d'être intéressante, les actions déposées n'excédaient pas le nombre de 8.000, suffisant d'ailleurs pour mettre l'assemblée en état de délibérer et de voter légalement sur les propositions qui lui étaient soumises.

Le rapport du conseil d'administration n'a pas été aussi favorable qu'on pouvait l'espérer : il est cependant très rassurant.

L'exercice 1887, bien qu'il accuse un chiffre d'affaires supérieur à 16 millions, en légère augmentation sur celui de l'année dernière, se solde par une petite perte de 149.344 fr.

C'est à d'anciens contrats passés avec le gouvernement que ce résultat négatif doit être attribué; les commandes faites pour la gendarmerie ont fait perdre 100.000 francs à la société ; une autre somme a été absorbée par l'exécution d'un traité relatif à l'habillement des gardiens de la paix.

Les grèves ont encore aggravé ces conditions d'exploitation, déjà désavantageuses : la société, mise dans l'impossibilité de faire ses livraisons dans les délais stipulés, a dû payer des amendes considérables.

Le conseil fait justement ressortir les inconvénients de certains modes d'adjudications faites par le gouvernement. L'administration, pour prendre cet exempte, limite le nombre des lots dont chaque fournisseur peut se rendre adjudicataire, ce qui cause un véritable préjudice à la société, capable, avec son matériel et son outillage, à suffire à des travaux beaucoup plus considérables. Elle interdit, en outre, de répartir des

commandes entre plusieurs ateliers, clause qui condamne à l'inactivité une partie du personnel de la société.

Désormais, on devra chercher à étendre le champ des affaires en soumissionnant les fournitures des administrations civiles : banques, chemins de fer, maisons de commerce qui habillent leurs employés.

Le compte des immeubles s'est augmenté de 200.000 francs environ, prix d'une acquisition faite en Algérie.

Les marchandises, évaluées avec soin, représentent une somme de 588.996 francs, en augmentation de deux millions sur le précédent exercice.

Les comptes débiteurs douteux ou litigieux sont en forte décroissance de 756.886 francs : ils sont tombés à 394.901 francs.

Au passif, les comptes de Banque s'élèvent à 1.183.135. Ce chiffre représente les avances faites à la Société de fournitures militaires par la Société générale pour lui permettre d'attendre les règlements du ministère de la guerre, souvent tardifs ; au fur et à mesure de ces règlements, la Société générale rentre dans ses avances.

Si l'on compare l'actif et le passif de l'entreprise, on constatera que le premier est très supérieur au second, que toutes dettes et charges déduites, il ressortirait à 9 millions nets. Répartie sur les 20.000 actions, cette somme assurerait 460 francs à chacune d'elles. En supposant même que la présente évaluation se trouvât supérieure de moitié au produit net d'une liquidation, chacune des actions aurait encore 225 francs à recevoir. Leur cote de Bourse, qui varie de 180 à 155 francs, ne représente donc pas, tant s'en fait, leur valeur réelle.

Le conseil a proposé d'amortir une partie de la perte de l'exercice en y appliquant la réserve légale.

Les comptes, mis aux voix, ont été approuvés.

Deux nouveaux membres du conseil d'administration, M. Homberg <sup>2</sup>, directeur de la Société générale, et M. Carlier, ancien inspecteur des finances, ont été élus à l'unanimité.

Les pouvoirs des commissaires, MM. Goldschmidt et Buron, ont été renouvelés.

Voici le bilan de la société au 31 déc. 1887.

ACTIF	
Immeubles	5.568.976 45
Matériel des usines	593.69369
Marchandises	6.820.996 40
Caisse	173.021 94
Effets à recevoir	58.080 61
Titres	50.767 55
Cautionnements et dépôts de garantie	596.114 43

<sup>2</sup> Octave Homberg (1844-1907) : inspecteur des Finances, il devient en 1880 directeur de la Société générale et la représente à la Société générale des chemins de fer économiques (1880), à la Caisse générale des familles (1881), aux Mines et usines d'Escombrera-Bleyberg (Espagne)(1882), à la Cie française des mines du Laurium (1887) à la Banque de l'Indochine et à la Société générale de fournitures militaires (Godillot)(1888) et aux Minerais de fer magnétique de Mokta-el-Hadid (1889). Il quitte la Société générale en 1890 mais continue de siéger dans la plupart des sociétés précitées. Il devient censeur de la Banque de France (1891), administrateur des Chemins de fer de l'Est-Algérien (1892), des Chemins de fer de l'Ouest — Paris-Le Havre — (1893), des Chemins de fer du Sud de la France (dont il démissionne en 1894 lorsqu'ils commencent à sentir le soufre), des Minerais de fer de Krivoï-Rog, de la Banque impériale ottomane (1902)... Il mit le pied à l'étrier de son fils Octave (1876-1941), fondateur de la célèbre Société financière française et coloniale (SFFC).

Impôts à la charge des actionnaires	20.152 49
Droits de timbre et enregistrement sur marchés et frais d'installation divers à amortir	156.025 56
Ministères et administrations publiques	2.485.403 84
Clients en comptes courant	500.380 44
Clients en comptes courants garantis	460.182 64
Débiteur douteux et comptes litigieux anciens	394.901 87
Profits et pertes. Solde débiteur	149.344 23
	<u>17.033.102 14</u>
PASSIF	
Capital social	10.000.000
Réserve légale	77.103 38
Coupons restant à payer	11.793 40
Emprunt au Crédit foncier amortissable	1.968.262 18
Effets à payer	450.619 33
Comptes de banque	1.183.135 15
Dépôts et divers	118.664 96
Provisions pour risques divers sur exercices anciens	214.000 00
Fournisseurs en compte courant, factures et mémoires	1.659.595 51
Ministère de la guerre. Compte de matières	1.349.938 53
	<u>17.033.102 14</u>

Société générale de fournitures militaires  
Assemblée du 25 mai 1889  
(*Le Journal des chemins de fer*, 22 juin 1889)

La Société générale de fournitures militaires doit se féliciter d'avoir à sa tête une administration habile, sachant se plier aux circonstances et transformer la fabrication suivant les nécessités changeantes du commerce ; avec des hommes moins expérimentés, elle eût bien difficilement résisté aux concurrences croissantes qui l'assaillent.

Nous avons dit déjà, dans notre numéro du 8 juin, les résultats qu'elle a obtenus pendant l'exercice 1888. Elle a dû, disions-nous, renoncer momentanément aux adjudications militaires, non pas qu'elle n'y ait pas pris part, comme son objet social le voulait, et comme son organisation spéciale le commande, mais, bien qu'ayant fixé ses soumissions sur les prix les plus modérés, elle s'est vue évincée par des rivaux moins prudents. Des faits récents ont montré si elle a péché par défaut de hardiesse, deux maisons, qui avaient enlevé la plus grande partie des fournitures militaires ont dû se mettre en liquidation judiciaire.

C'est, au surplus, la revanche habituelle des lois économiques. On croit pouvoir les violer, en se lançant dans une concurrence à outrance, ne tenant plus compte des réalités du prix de revient ; il se peut qu'on obtienne ainsi des succès passagers, mais ils

sont éphémères et trompeurs : la ruine est au bout. Au contraire, une administration qui sait résister aux entraînements et, disons le mot, à la gloriole de certaines adjudications, et qui détermine ses prix en raison des conditions véritables de la valeur des choses, est certaine, non seulement d'éviter les désastres qui frappent ses rivaux, mais de prendre tôt ou tard une situation prépondérante.

N'ayant conclu, en 1888, aucun marché important et de longue durée avec le ministère de la guerre, la Société générale des Fournitures militaires s'est retournée vers les commandes des administrations particulières, des municipalités, des établissements industriels, voire même d'un gouvernement étranger. Son initiative s'est, de la sorte, heureusement affirmée.

Le chiffre d'affaires qu'elle a atteint indique suffisamment l'activité qu'elle a déployée.

Il s'est élevé à 19.532.563

En 1887, il avait été de 16.636.392

Augmentation en 1888 2.896.171

Cette augmentation est due en partie aux opérations de l'usine d'Alger, qui a fonctionné toute l'année, en 1888, tandis qu'en 1887, elle n'avait marché qu'à partir du mois de juin ; mais il faut joindre à cette cause de développement les commandes importantes d'objets de ferblanterie et de mécanique que la société a reçues de l'industrie privée.

Les dépenses de main-d'œuvre ont été, en 1888, de 3.413.189

Elles avaient été, en 1887, de 3.066.960

Augmentation en 1888 346.229

L'existence de quatre usines en plein fonctionnement, au lieu de trois, explique cette augmentation, ainsi que l'obligation où la société s'est trouvée, dans plusieurs cas, de relever certains prix de façons.

On pourrait être tenté de comparer le chiffre d'affaires au montant des salaires payés. Mais, si l'on voulait entreprendre cette comparaison, en rapprochant les résultats de plusieurs exercices, on risquerait de tomber dans de singulières erreurs : en effet, la diversité des objets fabriqués d'une année à l'autre rend ces rapprochements sans portée.

Ainsi, pour les objets d'habillement, la valeur de la matière première est toujours de beaucoup supérieure aux dépenses de confection, alors que pour les objets de ferblanterie, la proportion est inverse : la matière première entre, ici, pour une faible partie dans le prix de revient et la main-d'œuvre y tient la plus grande place.

Les achats de marchandises et matières premières ont atteint ensemble en 1888 14.964.182

Elles avaient été, en 1887, de 12.785.283

Augmentation en 1888 2.178.899

Cette augmentation, due au chiffre d'affaires plus élevé, ne se retrouve pas dans l'inventaire des marchandises : celui-ci a diminué même de 239.000 francs environ.

Les frais généraux de toute nature ont été de 979.476

En 1887, ils avaient atteint 913.156

Augmentation 66.320

Cet accroissement, qui est dû principalement à l'usine d'Alger, n'a pas empêché la proportion des frais au chiffre des affaires de fléchir. En 1886, les frais (1.080.000 francs) représentaient 6,44 % du chiffre d'affaires (16 millions). En 1887, ils descendaient à 5,57 % (913.000 francs pour 16 millions et demi). En 1888, ils sont descendus à 5 % (979.000 francs pour 19 millions et demi).

En présence d'une telle économie, on se dit qu'il est bien difficile que les affaires sérieuses échappent à la société.

Voici le bilan de la Société générale des fournitures militaires, au 31 décembre 1888 :

ACTIF	
Immeubles	5.621.508 35
Matériel des usines	729.757 10
Marchandises et matières premières en approvisionnement	1.899.391 29
Objets manufacturés	3.682.381 88
Caisse	256.786 69
Effets à recevoir	125.172 67
Titres	42.001 00
Cautionnements et dépôts de garantie	486.443 18
Impôts à la charge des actionnaires	19.881 74
Droits de timbre et enregistrement sur marchés et frais d'installations diverses à amortir	130.270 08
Ministères et administrations publiques	1.481.286 42
Clients en comptes courants	430.214 91
Clients garantis	417.313 36
Débiteurs douteux et comptes litigieux anciens	255.494 90
Profits et pertes	
Solde 1887 : 72.240 85	
Moins	
Bénéfice 1888 : 62.477 40	9.163 45
	<u>15.587.665 03</u>
PASSIF	
Capital social	10.000.000 00
Coupons restant à payer	9.126 53
Emprunt au Crédit foncier amortissable	1.900.939 73
Effets à payer	372.59.5 94
Comptes de banque	326.961 10
Dépôts et divers	148.371 42
Provisions pour risques divers sur exercices anciens	214.000 00
Fournisseurs en comptes courants	2.289.604 25
Ministère de la guerre compte de matières	266.065 05
	<u>15.587.665 03</u>

Tous ces chapitres sont très clairs, et s'expliquent d'eux-mêmes.  
L'exercice 1888 s'est soldé par un bénéfice net de 102.766  
L'exercice 1887 avait laissé une perte de 149.844

Ainsi, d'une année à l'autre, le changement qui s'est produit dans l'exploitation se chiffre par 252.110

C'est une amélioration des plus remarquables.

Sur les 102.766 francs de bénéfices nets réalisés en 1888, la Société a prélevé 40.288 francs pour une réserve destinée à l'amortissement du matériel le solde, de 62.478 fr., est venu en déduction des pertes antérieures.

Celles-ci ressortaient, au bilan du 31 décembre 1887, à 72.241

Elles se sont donc réduites, en 1888, de 62.478

Il ne reste plus à éteindre que 9.763

Cette somme disparue, les dividendes pourront reprendre.

L'assemblée a témoigné hautement de sa satisfaction, devant ces résultats. À l'unanimité, elle a approuvé les comptes qui lui étaient soumis, et réélu MM. Homberg et Terrier, administrateurs sortants, ainsi que M. J. Goldsmidt, commissaire sortant.

Le conseil d'administration se compose de MM. Aimé Gros <sup>3</sup>, ancien député, président ; Bordet<sup>4</sup>, Carlier, Terrier, O. Homberg et Goddefroy.

---

### SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FOURNITURES MILITAIRES (La Cote de la Bourse et de la banque, 17 juin 1892)

Les actionnaires de la Société générale de fournitures militaires se sont réunis le 15 juin en assemblée générale ordinaire, sous la présidence de M. Appert, président du conseil d'administration.

Le rapport, qui a été lu aux actionnaires expose la situation comme s'étant assez sensiblement améliorée et estime que les résultats de l'exercice 1891 sont relativement satisfaisants.

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 15 millions chiffre rond, total à peu près égal à celui de l'année précédente. Les affaires avec le ministère de la guerre étant limitées, la société a cherché et a trouvé une compensation auprès des administrations et de la clientèle privée.

Le rapport, parlant des détournements dont la société a été victime en 1890 et qui se trouvent aujourd'hui complètement amortis, dit que, jusqu'à présent, aucun recouvrement sur les sommes soustraites n'a pu être opéré.

Il rappelle aussi l'arrêt de la cour de cassation dont nous avons déjà parlé, qui a cassé le jugement du tribunal de commerce de la Seine confirmé par un arrêt de la cour d'appel de Paris, déclarant nulle la délibération de l'assemblée extraordinaire de 1885 qui a voté la diminution du capital social. L'arrêt a renvoyé les parties devant la cour de Rouen.

Les bénéfices de l'exercice, déduction faite de toutes charges et de tous frais généraux, se sont élevés à fr. 363.133 40, qui, joints aux bénéfices reportés des exercices 1889 et 1890, donnent un total au compte de profits et pertes de 510.487 fr.

Étant donné la situation dans laquelle se trouve la société, à la veille du renouvellement des marchés de 1884, le conseil a cru devoir répartir ces bénéfices comme suit :

---

<sup>3</sup> Aimé Gros (Husseren-Wesserling, 23 février 1916-Paris, 4 janvier 1892) : filateur à Wesserling, député du Haut-Rhin (1863 à 1869).

<sup>4</sup> Probablement Lucien Bordet (1846-1926) : polytechnicien et inspecteur des finances, commissaire aux comptes, puis administrateur délégué (1889) de Châtillon-Commentry, président de la Cie algérienne (circa 1892-1923)...

Réserve légale	18.156 67
Amortissement sur le matériel nouveau	59.552 63
Amortissement sur titres et valeurs portés au bilan pour 368.009 24 et représentant les 649 actions que la société possède de la fabrique de couvertures Bédarieux, ce qui ramènera à 259 fr. le prix de l'action	162.250 00
Impôt à la charge des actionnaires	34.560 60
Amortissement du compte débiteurs douteux porté au bilan pour pareille somme et qui disparaît complètement	199.810 67
Report à nouveau	46.186 84
Total	<u>510.487 41</u>

Après la lecture du rapport du conseil et celui des commissaires, l'administrateur délégué a donné quelques détails complémentaires sur les opérations de la société et quelques explications sur l'affaire du faux poinçon découvert à Alger, affaire pour laquelle une enquête est ouverte et qui a été dénaturée par les journaux.

Plusieurs actionnaires ont ensuite pris la parole pour exhorter le conseil à ne pas renouveler les marchés de 1884 qui arrivent cette année à expiration, s'ils ne devaient pas procurer à la société des bénéfices dont les actionnaires sont privés depuis si longtemps. Il est préférable, a dit l'un d'eux, M. Peytel, que le conseil entre franchement dans la voie d'une liquidation qui, à tous égards, serait préférable à une période de mauvaises années semblables à celles que la société vient de traverser.

L'assemblée a, à l'unanimité, approuvé les comptes de l'exercice, nommé administrateurs MM. Propper<sup>5</sup>, Appert et Henry May et confirmé pour l'exercice courant le mandat des commissaires.

---

Suite :

1893 : Compagnie française d'entreprises militaires et civiles (Godillot et Helbronner réunis)

1895 (août) : liquidation.

---



---

<sup>5</sup> Siegfried Propper(1847-1936) : banquier à Paris, président de la Cie du gaz et régie co-intéressée des eaux de Tunis. Voir encadré :